

Bourse de Rentrée 2020/2021

Qui peut bénéficier de la Bourse de Rentrée CSE ?

Bénéficiaires : tous les salariés du Site de Mulhouse en CDI ou en CDD présents depuis 6 mois au moins au 1^{er} juin 2020 et toujours à l'effectif au moment de la remise des chèques en septembre 2020.

Enfants ayants droits : enfants **scolarisés à partir du CP** à charge des bénéficiaires ci-dessus mentionnés et nés à partir du 1^{er} janvier 2003.

Principes d'attribution de la Bourse de Rentrée

Le bénéfice de la Bourse de Rentrée est admis dans les conditions suivantes pour 2020:

- Dépôt du formulaire de Demande de Bourse de Rentrée Scolaire **au plus tard le 31 Juillet 2020**
- Remise des chèques à partir du 14 septembre 2020 en échange de la remise d'un **certificat de scolarité**
- Date limite de retrait des chèques : 30 Novembre 2020.

Justificatifs à fournir lors du dépôt de la demande

- Haut du dernier bulletin de salaire
- Eventuellement **copie intégrale** de l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 (si avantageux pour le calcul de la catégorie CSE).

Attention : seuls les dossiers complets seront pris en compte

Montant de la Bourse de Rentrée allouée par enfant ayant droit

COEFFICIENT	A		B		C	
	160/195	200/225	240/270	285/335	365/K92/PII	I.C. PIII et +
Impôt 2019 sur le revenu 2018	Non imposition ou non recouvrement	jusqu'à 500 €	de 501 € à 1000 €	de 1001 € à 1500 €	de 1501 € à 2000 €	+ de 2000 €
Niveau de Scolarité						
Elémentaire	20 €	20 €	20 €	20 €	10 €	10 €
Collège	30 €	30 €	30 €	30 €	20 €	20 €
Lycée	50 €	50 €	50 €	50 €	40 €	40 €

Votre catégorie CSE est calculée suivant le critère le plus avantageux pour la famille sur présentation des justificatifs demandés.

Lorsque les 2 conjoints sont salariés du Site de Mulhouse une seule demande est prise en considération. Le montant de la bourse de rentrée est calculé sur le coefficient le plus bas.

Demande de Bourse

Rentrée Scolaire 2020 / 2021

Date de réception

A retourner au Service des Activités Sociales et Culturelles dûment remplie et signée au plus tard le 31 Juillet 2020 accompagnée des justificatifs demandés, la date d'arrivée au SASC étant seule prise en considération.

M
(Nom - Prénom)

Code personnel

Adresse.....

.....

Classification
(Ici indre)

Tél. domicile

Tél. portable

Tél. usine

Email :

Impôts 2019 sur le revenu 2018
(Si avantageux)

Si le conjoint est également salarié du site de Mulhouse

Nom - Prénom.....

Code personnel

Classification

Joindre impérativement la photocopie de la fiche de paie et éventuellement copie intégrale des impôts (revenus 2018)

Enfants			Rentrée scolaire Septembre 2020	
Nom – Prénom	Sexe	Date de naissance	Etablissement Scolaire	Classe (sept. 2020)

Fait à le

Signature

Je souhaite retirer mes chèques :

au SASC à Sausheim

à la Permanence sur le Site



Avis de réception de votre demande de bourse de rentrée (A REMPLIR PAR LE SALARIE)

Code personnel

Nom-Prénom

Retrait des chèques :

au SASC à Sausheim

à la Permanence sur le Site

Date de réception

A partir du 14 Septembre 2020 et jusqu'au 30 Novembre 2020

(contre remise du certificat de scolarité et présentation de la Carte CE+ ou PSA)